



Aide-mémoire

## Réunion de groupe d'experts

*« Pour une gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation favorable à la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine »*



2 et 3 Août 2017

Centre de conférences des Nations Unies

Addis-Abeba

## I. Contexte

En 2015, les Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Union africaine l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. L'adoption de ces programmes, dont la mise en œuvre dépend essentiellement de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), a débouché sur les remarquables résultats ci-après :

a) Le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui comprend 16 initiatives relatives à la science, à la technologie et à l'innovation (dont 5 sur la recherche scientifique, 5 sur l'industrie et l'innovation et 6 sur des résultats précis de développement) ;

b) L'aspiration à une Afrique bien formée, compétente et sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation d'ici à 2063 – dans le cadre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons ;

c) L'engagement pris en faveur de 17 objectifs de développement durable et 169 cibles, du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nombre des objectifs de développement durable portent spécifiquement sur la science, la technologie et l'innovation. Par exemple, l'objectif 9 invite les pays à « renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030 ». Les objectifs 3, 4, 9 et 17 ont une portée similaire. D'autres objectifs visent à renforcer les capacités nationales en matière de recherche, de technologie et d'industrie des pays en développement afin de leur permettre de trouver des solutions nouvelles améliorées, durables et compétitives dans les domaines de la santé, du développement de l'agriculture et des infrastructures, de la lutte contre les effets des changements climatiques, ainsi que dans celui de la recherche, des ressources humaines, de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des technologies de l'information et de la communication. L'objectif 17 désigne précisément la technologie comme l'un des trois moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met en lumière les grandes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication dans des domaines aussi divers que la médecine et l'énergie. Il invite les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et d'autres acteurs et individus non étatiques à renforcer les capacités scientifiques, technologiques et innovatrices des pays en développement afin de promouvoir des modèles de consommation et de production plus durables. Les objectifs de développement durable profiteront également du Mécanisme de facilitation des technologies, créé récemment dans le but de promouvoir et de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs.

L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons fixe des cibles encore plus ambitieuses. Contenant de nombreuses références à la science, à la technologie et à l'innovation, l'Agenda 2063 aspire à « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable », une Afrique bien instruite et compétente, soutenue par la science, la technologie et l'innovation. Une des cibles consiste à faire en sorte que les pays africains fassent partie des pays les plus performants, en termes de mesures de la qualité de vie dans le monde d'ici à 2063. Cet objectif pourra être réalisé « grâce à des stratégies de croissance inclusive, la création

d'emplois, l'augmentation de la production agricole ; des investissements dans la science, la technologie, la recherche et l'innovation ». L'Agenda 2063 résume les engagements des pays africains à « intensifier la révolution de l'éducation et des compétences, et promouvoir activement la science, la technologie, la recherche et l'innovation en vue de renforcer les connaissances, les ressources humaines, les capacités et les compétences pour donner une impulsion à l'innovation et pour le siècle africain ». La feuille de route à moyen terme pour la réalisation de cette vision est le document connexe Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA-2024).

La mesure dans laquelle la science, la technologie et l'innovation pourraient aider en tant que moyens de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et en tant que catalyseurs de la réalisation des cibles dépend de la manière dont on en assurera la gouvernance, ainsi que de l'effectivité et l'efficacité des structures de gouvernance et des institutions chargées de l'élaboration des politiques, tant au niveau national qu'international. Ce fait est reconnu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui comprend deux engagements spécifiques concernant les cadres politiques nationaux et cinq sur des arrangements internationaux d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation, ainsi que par un certain nombre de cibles liées aux objectifs de développement durable centrées sur l'élaboration de la capacité scientifique, technologique et industrielle nécessaire pour permettre à la science, à la technologie et à l'innovation de contribuer au développement.

En Afrique, il existe une large convergence de vues entre les pays sur le fait qu'une gouvernance de haut niveau de la science, de la technologie et de l'innovation nationales est indispensable à une contribution effective et efficace des STI à la réalisation des aspirations nationales en matière de développement. Cette convergence est évidente dans la STISA-2024, qui indique que la mise en œuvre de cette stratégie dépend en premier lieu de la pertinence de l'arrangement institutionnel choisi, des capacités et des complémentarités des institutions participantes.

Il est largement admis que l'Afrique ne peut atteindre durablement les objectifs de développement durable convenus au niveau international que si le continent renforce ses capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et apporte ainsi des solutions pour réaliser ces objectifs. La question qui se pose au continent n'est pas nécessairement de savoir quels objectifs la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à atteindre, mais plutôt de déterminer quels dispositifs de gouvernance pertinents sont susceptibles de faciliter le développement des systèmes d'innovation essentiels et de contribuer efficacement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il n'y a guère de consensus sur cette question: les pays à différents stades de développement doivent mettre en place diverses structures pour refléter leurs aspirations de développement. Dans le cas de l'Afrique, l'influence des différents dispositifs de gouvernance et de prise de décisions sur les performances et l'effectivité des systèmes d'innovation nationaux n'est ni étudiée, ni comprise.

## **II. Définir la gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation : structures, tensions et performances de l'innovation**

La définition de la gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation peut varier d'une institution à l'autre. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit la gouvernance dans ce secteur comme un ensemble de dispositifs généraux de gouvernance, notamment de structures et de normes incitatives, qui définissent la manière dont les différents acteurs privés et publics participant au développement socioéconomique interagissent lorsqu'ils allouent et gèrent des ressources pour l'innovation. S'il est vrai que cette définition a une application limitée, elle offre néanmoins un bon point de départ en circonscrivant les débats sur la gouvernance à un ensemble de dispositifs institutionnels qui peuvent entraver ou faciliter l'innovation.

Partant du cadre de l'OCDE, il est possible de déterminer quatre principaux groupes de structures de gouvernance et de prise de décisions :

- Formulation des politiques : structure composée, par exemple, de politiciens, de parlementaires et de ministres, qui détermine les programmes, les priorités et les plans dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- Niveau opérationnel : structure composée d'organismes (par exemple des commissions et des fonds) qui mettent en œuvre les plans ;
- Acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment les industries, les instituts et les groupes de recherche qui mènent ces activités ;
- Analyse politique : structure composée de chercheurs en politiques, de consultants et d'organismes de développement dont le travail éclaire les décisions des responsables politiques et des organismes.

L'importance qu'un pays attache à la science, à la technologie et à l'innovation peut se refléter dans le niveau de leur représentation, de leur coordination et de leur intégration dans les institutions gouvernementales (au niveau de la présidence, du gouvernement, des ministères ou des agences). Par exemple, les conseils nationaux pour la science, la technologie et l'innovation de la Finlande, du Nigéria et de la République de Corée étaient présidés par les chefs de gouvernement de ces pays. Dans le cas de la République de Corée, le Ministre chargé de la science, de la technologie et de l'innovation était promu Vice-Premier Ministre.

Un bon niveau de représentation de la science, de la technologie et de l'innovation pourrait aider à garantir la bonne coordination des agences publiques et privées disparates qui participent à ces activités et à leur intégration dans d'autres activités prioritaires majeures de développement régionales et nationales. L'hypothèse est que la représentation au plus haut niveau gouvernemental est essentielle pour garantir que la science, la technologie et l'innovation ne sont pas prises en compte rétroactivement ou ajoutées après-coup, mais plutôt qu'elles sont incluses dans tous les plans de développement des autres secteurs (par exemple, l'éducation, l'agriculture, la santé, l'énergie, les transports), et qu'elles bénéficient d'un appui solide.

Cuba offre un bon exemple de la manière dont la gouvernance de haut niveau peut influencer sur les structures de gouvernance, l'importance du secteur et la productivité dans ce domaine<sup>1</sup>. Cuba est aujourd'hui saluée comme chef de file mondial des systèmes d'innovation biopharmaceutique, le pays ayant autant de succès dans ce domaine de pointe que les États-Unis d'Amérique ou l'Europe<sup>2</sup>. Un examen approfondi suggère que le succès du pays dans le domaine biopharmaceutique provient à l'engagement personnel de l'ancien Président Fidel Castro, qui a fait de la santé la figure de proue de la révolution cubaine. Ses politiques ont inclus la biotechnologie comme partie intégrante du secteur de la santé nationale, garantissant ainsi qu'elle faisait partie du débat sur les priorités globales nationales et sectorielles. Cela a permis de mobiliser et d'obtenir des ressources pour construire des installations de pointe en collaboration étroite avec les groupes de recherche universitaires.

Bien que la gouvernance de haut niveau de la science, de la technologie et de l'innovation soit importante, les évolutions rapides des technologies et des réalités économiques, sociales et environnementales demandent une flexibilité accrue, en particulier au niveau des opérations ou de la mise en œuvre. Il s'agit d'un défi dans la mesure où les priorités nationales définies et arrêtées à un niveau élevé (par exemple par des conseils composés de ministres et d'autres membres du gouvernement) influencent la distribution et la gestion des ressources, sans nécessairement prendre en compte les éventuels changements des réalités sur le terrain. Les recherches indiquent que les organismes de mise en œuvre (par exemple des commissions et des organismes de financement) devraient disposer d'une flexibilité suffisante pour leur permettre de répondre aux défis de l'innovation nationaux et mondiaux, tandis que les institutions de haut niveau (par exemple les ministères) conserveraient leur rôle de planification stratégique et d'établissement des priorités.

En somme, des études sont nécessaires pour garantir une compréhension claire des structures de gouvernance et des institutions politiques africaines dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, le but étant d'élaborer des politiques optimales qui pourront aider les pays à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation efficacement pour atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063.

### **III. Évolution des structures de gouvernance et des institutions politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique**

Au cours des soixante dernières années, plusieurs pays africains ont mené de nombreuses expérimentations institutionnelles et des réformes de leurs institutions dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. Ces pays cherchaient des dispositifs solides pour créer des capacités dynamiques en matière de science, de technologie et d'innovation et répondre aux exigences de leurs programmes de transformation structurelle, ainsi que pour atteindre les objectifs de développement convenus. Entre 1960 et 1980, certains des premiers efforts déployés ont donné naissance à des conseils nationaux de la recherche ou conseils nationaux pour la recherche scientifique et industrielle. Dans de nombreux cas, ces dispositifs institutionnels ou leurs équivalents servaient à la fois d'organes consultatifs pour la science et la technologie et d'acteurs et coordonnateurs de recherche-développement. Ils

---

<sup>1</sup> A. Rodriguez-Pose, A. et M. Di Calaldo, M.2015. "Quality of Government and innovation performance in the regions of Europe", *Journal of Economic Geography*, vol. 15, pp. 673-706 (2015).

<sup>2</sup> « Will Cuba be the World's next leading Biotech hub », sur <https://www.lifescienceleader.com/doc/will-cuba-be-the-world-s-next-leading-biotech-hub-0001>.

peuvent avoir été jugés nécessaires pour deux grandes raisons : d'une part, le peu de capacités nationales de l'époque en matière de science, de technologie et d'innovation et, d'autre part, l'accent alors mis sur l'industrialisation axée sur le remplacement des importations. Les conseils ont pu aider à regrouper l'expertise et les ressources scientifiques, techniques et politiques limitées.

Depuis, la plupart des pays ont retiré la prise de décisions, la gestion, les services consultatifs, le suivi et le financement aux institutions de recherche-développement. Des pays comme l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya et le Nigéria, ont confié la prise de décisions et le suivi aux ministères chargés de la science, de la technologie et de l'innovation, et les institutions en charge des politiques dans ce domaine (notamment les conseils, les commissions, les fondations et les agences) sont désormais chargées du financement et du conseil ou de la coordination politiques en matière de science, de technologie et d'innovation. Par exemple, au Kenya, le mandat de la Commission nationale pour la science, la technologie et l'innovation consiste à réglementer le secteur de la science, de la technologie et de l'innovation et à en assurer la qualité, ainsi qu'à conseiller le Gouvernement sur les questions connexes, tandis que le Conseil national de l'innovation d'Afrique du Sud a pour mandat de conseiller le Ministre de la science et de la technologie sur le rôle et la contribution de la science, des mathématiques, de l'innovation et de la technologie, y compris des technologies locales, dans la promotion et la réalisation des objectifs nationaux.

Le nombre et la complexité des dispositifs institutionnels ont été accrus dans la quête de mécanismes de gouvernance optimaux pour la promotion et le développement d'un système d'innovation solide. En plus des ministères et des conseils, quelques-unes des nouveautés dans ce domaine a consisté dans la création de fonds nationaux de recherche ou d'innovation (organismes ou fondations) et d'agences chargées des politiques nationales de recherche, ainsi que la mise en place par des ministères sectoriels de leurs propres structures (il en est ainsi des ministères en charge de l'agriculture, des technologies de l'information et de la communication et de la santé). Par exemple, la politique de la science, de la technologie et de l'innovation nigériane de 2012 prévoit un Conseil national de la recherche et de l'innovation dirigé par le Président, un Conseil national de la science, de la technologie et de l'innovation présidé par le ministre responsable du secteur. Elle appelle à la mise en place d'une Fondation nationale pour la recherche et l'innovation (sous l'égide du Conseil national de la recherche et de l'innovation) et d'une agence de suivi et d'évaluation qui sera administrée par le ministère chargé de la science, de la technologie et de l'innovation. L'accroissement du nombre et de la complexité des structures peut aisément entraîner la fragmentation des structures de gouvernance qui, entre autres conséquences, pourrait susciter une compétition malsaine pour les ressources et la visibilité.

Il convient donc d'évaluer la mesure dans laquelle certaines structures de gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation émergentes en Afrique influencent la productivité et l'efficacité du secteur, ainsi que la capacité d'atteindre les objectifs nationaux et mondiaux.

## **IV. Objectifs**

Au vu des éléments ci-dessus, les objectifs de la réunion de groupe d'experts sont les suivants :

- Approfondir et élargir notre compréhension des structures de gouvernance et des institutions chargées d'élaborer les politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique et leur influence sur la productivité du secteur, cette dernière étant essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable ;
- Rechercher dans quelle mesure une meilleure compréhension des structures de gouvernance et d'élaboration des politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation peut améliorer l'efficacité du déploiement du secteur pour atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063 ;
- Contribuer à la création d'une base de données et à la cartographie des structures de gouvernance et d'élaboration des politiques de science, de technologie et d'innovation sur le continent qui pourrait servir de ressource utile pour l'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences entre les décideurs, les chercheurs et les autres parties prenantes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- Faire des recommandations pour examen et adoption éventuelle par les décideurs africains au niveau national, régional et continental sur la meilleure manière de renforcer l'efficacité des structures de gouvernance et des institutions d'élaboration des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

## **V. Questions proposées à l'examen**

La réunion de groupe d'experts abordera les questions suivantes :

- Mesure dans laquelle la science, la technologie et l'innovation répondent aux objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ;
- Approches théoriques de la gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- Situation des structures de gouvernance et des institutions d'élaboration des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation en Afrique ;
- Structures sectorielles de gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation (accent mis sur le secteur agricole, le secteur minier et extractif et le secteur manufacturier) ;
- Apprendre du monde extérieur ;

- Capacités de gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- Relation entre structures de gouvernances et institutions d'élaboration des politiques nationales, sous-régionales et continentales en matière de science, de technologie et d'innovation ;
- Recommandations en faveur de structures de gouvernance et d'institutions d'élaboration des politiques globales en matière de science, de technologie et d'innovation pour les pays africains.

## **VI. Résultats escomptés**

Les résultats escomptés incluent, entre autres, les éléments suivants :

- Rapport de recherche et d'analyse sur le rôle de la gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation dans la libération du potentiel des STI au service de la réalisation des objectifs de développement durable ;
- Notes d'orientation et documents de travail ;
- Contribution au rapport de la prochaine Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique.

## **VII. Incidences escomptées**

Les incidences escomptées sont les suivantes :

- Amélioration (au moyen de réformes adéquates) de l'efficacité des structures de gouvernance et des institutions d'élaboration des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation en Afrique.
- Amélioration de la compréhension du rôle des structures de gouvernance et des institutions d'élaboration des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation sur la productivité du secteur.

## **VIII. Partenariats**

La réunion de groupe d'experts sera organisée en collaboration avec le Département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.

## **IX. Participation**

Seules les personnes invitées peuvent participer. Les invitations seront envoyées aux ministères africains chargés de la science, de la technologie et de l'innovation et aux ministères chargés de la planification du développement national, qui désigneront des experts nationaux pour participer. Des invitations seront également adressées aux chefs des institutions de science, de technologie et d'innovation, aux départements de l'Union africaine, au NEPAD, aux communautés économiques régionales, aux institutions académiques sélectionnées, aux

organismes des Nations Unies concernés, aux agences de développement multilatérales et bilatérales, aux organisations non gouvernementales et aux organisations de la société civile, ainsi qu'à des experts sélectionnés. La CEA prendra en charge l'intégralité des frais d'environ 20 experts de pays africains.

## **X. Documentation et langues**

Les documents, le matériel d'information et les publications pertinents seront disponibles sur le site web de la réunion. Les travaux des experts seront disponibles dans leur langue de rédaction. La langue de travail de la réunion sera l'anglais.

## **XI. Date et lieu**

La réunion de groupe d'experts se tiendra les 2 et 3 Août 2017 au Centre de conférences des Nations Unies, à Addis-Abeba.

### **Contact**

M. Victor Konde, [konde@un.org](mailto:konde@un.org), avec copie à M<sup>me</sup> Hidat Mebratu, [mebratu.uneca@un.org](mailto:mebratu.uneca@un.org)